

## Comment je fait pour les démarche?

## Par Sousouelod, le 12/05/2014 à 21:45

Bonjour, je suis né en france. J'ai quitté la France avec mes parents pour partir en Tunisie à l'age de 5 ans.

En 2012 je suis revenu en France de maniere irreguliere 23 ans plus tard à l'age de 28 ans. J'ai en ma possesion mon passport Tunisien ainsi que mon acte de naissance delivré par la mairie de Paris . Paris etant ma ville de naissance.

Depuis 2013 je vis en couple avec ma copine dans notre propre appartement les factures EDF et les quittances de loyer portent nos deux noms respectifs.

Novembre 2013 j'ai un OQTF. Et j'ai passé 45 jours au centre de rotation car j'ai me suis convoqué pour le mariage, après Je ne suis pas parti et je suis rester vivre en France avec ma copine. Décembre 2013 le procurer ma donné Ok pour le mariage.

Janvier 2014 je me suis marié avec ma copine. J'ai dernierement recu ma carte vitale affilié à mon numéro de securité social.

Aujourd'hui ma femme est enceinte et la naissance du bébé est prevue pour le mois de Novembre 2014.

Avant que ma femme ne tombe enceinte j'ai fait une demande de titre de sejour à la prefecture de Chaumont 52, ils m'ont demandé parmi les justificatifs à presenter mon visa. Je n'ai pas de visa. Je ne peut pas laisser ma femme enceinte seule à la maison sans travail et partir en Tunisie pour faire une demande de visa.

Nous sommes moi et ma femme desespérés, nous voudrions savoir si notre situation pourrait etre prise en compte par le gouvernement français, pourriez vous nous aiguiller afin d'enfin regulariser ma situation sur le territoire français. Merci et bonne journée.

Par ElianeTarn, le 10/07/2014 à 14:15

bonjour à tous les deux, Une bonne assistante sociale, peut après informations vous aider à faire les démarches... tout au moins vous aider à ne pas empirer la situation. Bien à vous.